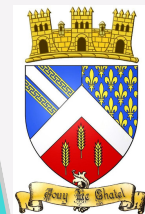


Brev'info n°2



Le mot du maire

Depuis notre élection, l'équipe municipale et moi-même travaillons d'arrache-pied aux différents dossiers.

L'année passée a été consacrée aux études et aux recherches de subventions indispensables à la bonne gestion de nos projets et du budget de la commune.

De nombreux travaux seront réalisés cette année avec le début de la construction du collège, du gymnase, de la station d'épuration, du rond-point de l'entrée de Jouy-le-Châtel, la réfection de certaines voiries et bien d'autres encore...

Alors que la Covid nous « accompagne » depuis maintenant 2 ans, nous allons pouvoir, avec prudence, reprendre un semblant d'activité grâce à la levée des restrictions sanitaires.

La commission « fêtes et cérémonies » vous a concocté de belles surprises pour égayer vos week-ends et passer quelques moments agréables loin de l'actualité parfois bien triste.

Il ne me reste qu'à souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrés arrivés cette année.

J'espère que vous apprécierez notre commune autant que moi.

Votre Maire,
Stéphane Bachelet

Sécurité Routière

2 radars pédagogiques ainsi que 2 panneaux clignotants bleus ont été installés pour sécuriser la zone de la traversée de la N4 au niveau du Corbier.



Eclairage public

5 mâts solaires ont été installés, rue de Courcelles, sans ouverture de la voirie. Ce projet a entièrement été porté par le SDESM.



Démantèlement des silos



Les silos, qui font partie de notre paysage et visibles depuis la N4 vont bientôt disparaître. Maintenant que la commune en est propriétaire, elle va pouvoir rechercher des subventions afin d'aider au financement de son démantèlement.

Pour en savoir un peu plus sur nos silos, rendez-vous sur le site de la mairie.

Des agents nous quittent. . .

Nous souhaitons une retraite bien méritée à "Titi" et Jean-Paul Florin des services techniques ainsi qu'une bonne continuation à Karine Debroise partie vers des horizons plus iodés, et à Johanna Chevalley qui vole désormais de ses propres ailes.



. . . d'autres nous rejoignent

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux agents municipaux : Anne Ferreira aux finances, Agathe à l'accueil, Alain Préhu et Jean-Louis Mayeur aux services techniques et Jérôme Le Brouder au pôle enfance.

Vos dons pour l'Ukraine

Le 18 mars, la protection civile est venue chercher les cartons de l'ensemble de vos dons pour les acheminer vers l'Ukraine.



Enfouissement des réseaux

Les réseaux aériens de la rue de Provins vont être enfouis. Le SDESM a travaillé au passage de toutes les gaines destinées à recevoir l'ensemble des fils. Ce sera ensuite au tour des différents prestataires (électricité et télécommunications) de passer tous leurs câbles dans ces gaines afin de faire disparaître cet enchevêtrement de fils.

Ces travaux d'un montant de 405 000 € n'auraient pu être réalisés sans les subventions du SDESM (Syndicat des Énergies de Seine-et-Marne).

Élections législatives

Les 12 et 19 juin, nous retournerons aux urnes pour désigner les 577 députés de l'Assemblée Nationale lors des élections législatives.

Voter par procuration

Pour pouvez établir votre procuration de 3 manières :

- En ligne en utilisant le téléservice MaProcuration
- Avec le formulaire disponible sur internet qu'il faudra remplir et imprimer avant de vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie...
- Avec le formulaire Cerfa n° 12668*3 disponible au commissariat, à la gendarmerie... (ce formulaire n'est pas disponible en mairie)

Inscriptions scolaires

Si votre enfant entre à l'école en septembre, vous pouvez d'ores et déjà procéder à son inscription. Celle-ci se fait en deux temps :

En mairie sans rendez-vous avec un justificatif de domicile de Jouy-le-Châtel, votre livret de famille, le jugement de divorce (le cas échéant) et la fiche de renseignements dûment remplie et disponible sur le site de la commune.

La mairie vous délivrera une attestation qui vous permettra de vous présenter à l'école, sur rendez-vous (01 60 52 63 46) auprès de la directrice, Mme Génin.

Vous devrez alors lui présenter l'attestation de la mairie, le certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant était déjà scolarisé, le carnet de santé avec les vaccins à jour et le livret de famille.

Informations

sociales

Aides aux personnes âgées : l'APA

l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est une aide financière universelle versée par les conseils départementaux. Elle sert à payer, partiellement ou en totalité :

- les dépenses nécessaires pour rester à votre domicile, à l'aménagement de votre logement...
- le tarif dépendance de l'établissement médico-social où vous vivez.

Pour savoir qui peut en bénéficier, ce qu'elle couvre et comment en faire la demande rendez-vous sur le site de la commune

Harmonie à l'école

Le 8 octobre les enfants de l'école ont assisté à une intervention musicale de l'Orchestre d'Harmonie du Provinois dans le cadre du projet « Harmonie à l'école ». Cette intervention est portée et financée en grande partie par la Communauté de Communes du Provinois.



Périscolaire

Avec son équipe d'animations, le pôle enfance souhaite améliorer la prise en charge des enfants sur les temps périscolaires des matins, midis et soirs.

Il est prévu dans les semaines et les mois à venir de diffuser aux familles le projet pédagogique ainsi qu'un livret d'accueil. Le premier pour vous parler valeurs et pédagogie, le second pour vous expliquer notre fonctionnement.

Sur la période de janvier et février, l'équipe a repensé l'aménagement de l'accueil des enfants de maternelle. Les premiers retours sont positifs. Pour les primaires, nous avons reçu, avant les vacances de février, du matériel sportif. Ce matériel est mis à disposition des enfants sur le temps méridiens et périscolaires.

Si vous avez des questions, des remontées, des idées, des compétences que vous souhaitez partager avec les enfants, n'hésitez pas à passer en mairie ou me contacter par mail ou téléphone. Ce sera aussi pour moi l'occasion de faire votre connaissance.

Jérôme Le Brouder

Un peu de sport

Rallye Aïcha des Gazelles

Fin Mars, 2 Joviciennes, Bénédicte et Carole, se sont lancées dans la grande aventure du rallye Aïcha des Gazelles au Maroc. Avant leur départ, nous les avons interviewées. Allez découvrir cet interview sur le site de la commune.



Marathon de Paris

Pascal Corbisier, le vice-président du club de l'amitié des Joviciens a participé le 3 avril au marathon de Paris.

Plus de 42 km parcourus...

Toutes nos félicitations pour cette belle performance !



Une recette ?

Mousse de poisson

Ingrédients : 300 g de chair de poisson blanc, 300 g de chair de saumon, 4 blancs d'oeufs, 50 cL de crème fraîche, sel, poivre, persil, 1 pincée de muscade, 1 pincée de paprika doux.

Faire cuire les 2 poissons dans un court bouillon. Emietter les poissons et les mettre dans un saladier. Ajouter la crème et tous les aromates. Bien mélanger. Ajouter les blancs d'oeufs. Mettre dans un moule à cake et recouvrir d'un papier d'al.

Faire cuire au bain marie 30 minutes, four thermostat 5/6.

Environnement

Pourquoi ne peut-on pas tailler nos haies du 15 mars au 31 juillet ?

En France, en l'espace d'un siècle, 70% des haies ont disparu. Pourtant elle sont favorables à la biodiversité et hébergent de nombreuses espèces végétales ou animales et constituent un site de reproduction et de nidification important pour les oiseaux. Or, la période de nidification essentielle au bon accomplissement du cycle biologique d'une majorité d'oiseaux se situe entre le 15 mars et le 31 juillet.

De plus les haies rendent aussi de nombreux services aux éleveurs et agriculteurs : protection des cultures contre le vent, bien-être des troupeaux, lutte contre l'érosion des sol, fourniture de bois ou de litière, refuge pour les auxiliaires de cultures et de pollinisateurs...

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015).

A partir de la mi-mars, la saison de nidification commence. Ainsi, pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, et tout en restant cohérent avec la Politique Agricole Commune (PAC), l'office français de la biodiversité recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet. Attention, la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.



Prochaines festivités

Mardi 21 juin à partir de 19 h : Fête de la Musique dans la cour du Centre de Loisirs.

Samedi 25 et dimanche 26 juin : Week-end festif sur le stade (toutes les infos sur le site de la mairie).